Découvrir nos activités

SECTION FITNESS - MUSCULATION SDS CARRIÈRES

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- **Condition d'accès et fonctionnement:**
  - **L'ACCÈS À LA SALLE EST RÉSERVÉ AUX ADHÉRENTS** de la section Fitness – Musculation Oxygène Stellantis.
  - **UNE SEULE SÉANCE D'ESSAI TOLÉRÉE sous la responsabilité de l'adhérent accompagnant**.
  - L'inscription se fait de Janvier à Décembre. Toute année commencée est due, aucun remboursement ne pourra être demandé (sauf maternité, fin de contrat ou mutation).
  - La salle est ouverte du lundi au vendredi en libre service
  - La fermeture de salle doit être assurée par la dernière personne à quitter la zone.
  - Il est **INTERDIT DE PRATIQUER SEUL** dans la salle, quelle que soit l'activité.
  - Des casiers sont mis à disposition des adhérents. Ils ne sont pas privatisables. **IL N'EST PAS AUTORISÉ D'Y LAISSER DES AFFAIRES EN DEHORS DES SÉANCES DE SPORT**. Les casiers seront régulièrement vidés.

- **Modalités d'inscription :**
  - Adhésion en ligne sur www.oxygenestellantis.fr
  - Paiement en ligne via HelloAsso par CB.

- **Respect des règles d'hygiène :**
  - L'utilisation d'une **SERVIETTE** est **OBLIGATOIRE** sur tous les appareils et sur les tapis de sol.
  - Port de **CHAUSSURES PROPRES**.
  - Tenue correcte exigée (**PRATIQUE TORSE NU INTERDITE**)
  - Interdiction de manger dans les salles.

- **Respect des règles de sécurité :**
  - Utilisation des sécurités machines (cordon tapis de course, stop-disques, bloque-barre etc...).
  - Interdiction d'ajout de poids sur les machines.
  - Vérification de l'environnement pour éviter tout choc.

- **Après la pratique :**
  - Le nettoyage des machines après usage est fortement recommandé (chiffons et produit à disposition).
  - Nettoyer les équipements des traces de magnésie
  - Les poids doivent être rangés après usage et les disques ne doivent pas rester sur les barres.
  - Les adhérents sont priés de laisser les espaces aussi propres qu'ils aimeraient les trouver à leur arrivée.

- **Tout manquement à ces règles** entraîne l'exclusion de la section.